

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 28 août 2017 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Colette Gagnon, conseillère
Dominique Poulin, conseiller
Mélanie Vogt, conseillère
Michel Ducharme, conseiller
Alexandre Bergeron, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Christine Bibeau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 10 juillet et extraordinaire du 19 juillet 2017 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 10 juillet au 28 août 2017 et du journal des salaires ;
4. Période de questions de l'assistance ;
5. Adoption du règlement 2017-09 – Réduction de la limite de vitesse sur la rue Principale ;
6. Adoption du règlement 2017-07-01 ;
7. Résolution pour la nomination de Madame Christine Bibeau – Présidente d'élection ;
8. Suivi de dossiers et lecture de la correspondance ;
9. Varia ;
10. Période de questions de l'assistance ;
11. Levée de la séance ordinaire du 28 août 2017.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il remercie les élus et la belle équipe de bénévoles pour leur collaboration pour la journée « St-Albert en fête ». Il précise que le bureau municipal sera fermé le lundi 4 septembre en raison du congé férié de la fête du travail. Il profite de ce mot du maire pour souhaiter bon congé à tous.

2017-135

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que l'ordre du jour du 28 août soit adopté tel que proposé.

Que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-136

Adoption des minutes de la séance ordinaire du 10 juillet et extraordinaire du 19 juillet 2017

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que les procès-verbaux du 10 et 19 juillet soient adoptés tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-137

Approbation des comptes et du journal des salaires pour la période du 10 juillet au 28 août 2017

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le registre des salaires, tel que présenté au journal des salaires, et les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Christine Bibeau.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à payer les dit comptes à payer :

Registre des chèques #3996 à #4065 au montant de 160 122.46\$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 28 août 2017.

Christine Bibeau, dir. gén. / sec.-très. par intérim

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-138

Règlement concernant la limite de vitesse et la signalisation sur la rue Principale de la 955 jusqu'à l'intersection de la rue Langlois

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-09
Règlement concernant la limite de vitesse et la signalisation sur la rue Principale de la 955 jusqu'à l'intersection de la rue Langlois

Attendu que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers à l'intérieur de son territoire ;

Attendu que l'article 626 du *Code de la sécurité routière* permet à une municipalité d'établir des règles relatives à la direction, au croisement et au dépassement des véhicules routiers sur les chemins publics dont l'entretien est sous sa responsabilité ;

Attendu que le Conseil détient un pouvoir discrétionnaire en matière de gestion des chemins municipaux notamment au niveau de la signalisation routière ;

Attendu que l'entretien de la rue Principale situé entre la route 955 et aux limites de la Ville de Victoriaville est sous la responsabilité municipale ;

Attendu que la vitesse actuelle affichée est de 70 km/h ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Madame Mélanie Vogt de la séance ordinaire du 10 juillet 2017 ;

En conséquence, sur **proposition** de Madame Diane Kirouac, conseillère, il est **résolu** à majorité qu'il est par le présent règlement ordonné et statué ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 2017-09 et est désigné par le titre « Règlement numéro 2017-09 concernant la limite de vitesse sur la rue Principale de la route 955 jusqu'au limite de la rue Langlois.

Article 3

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/h sur la rue Principale entre la route 955 et la rue Langlois sur une longueur d'environ 1,9 kilomètre, le tout tel que montré au plan ci-joint de l'annexe A.

Article 4

La signalisation appropriée sera installée par le service de voirie municipale.

Article 5

Quiconque contrevient à l'article 3 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

Alain St-Pierre
Maire

Christine Bibeau
Directrice générale /
Secrétaire-trésorière par intérim

AVIS DE MOTION : 10 juillet 2017

ADOPTION : 28 août 2017

ENTRÉE EN VIGUEUR : 27 novembre 2017

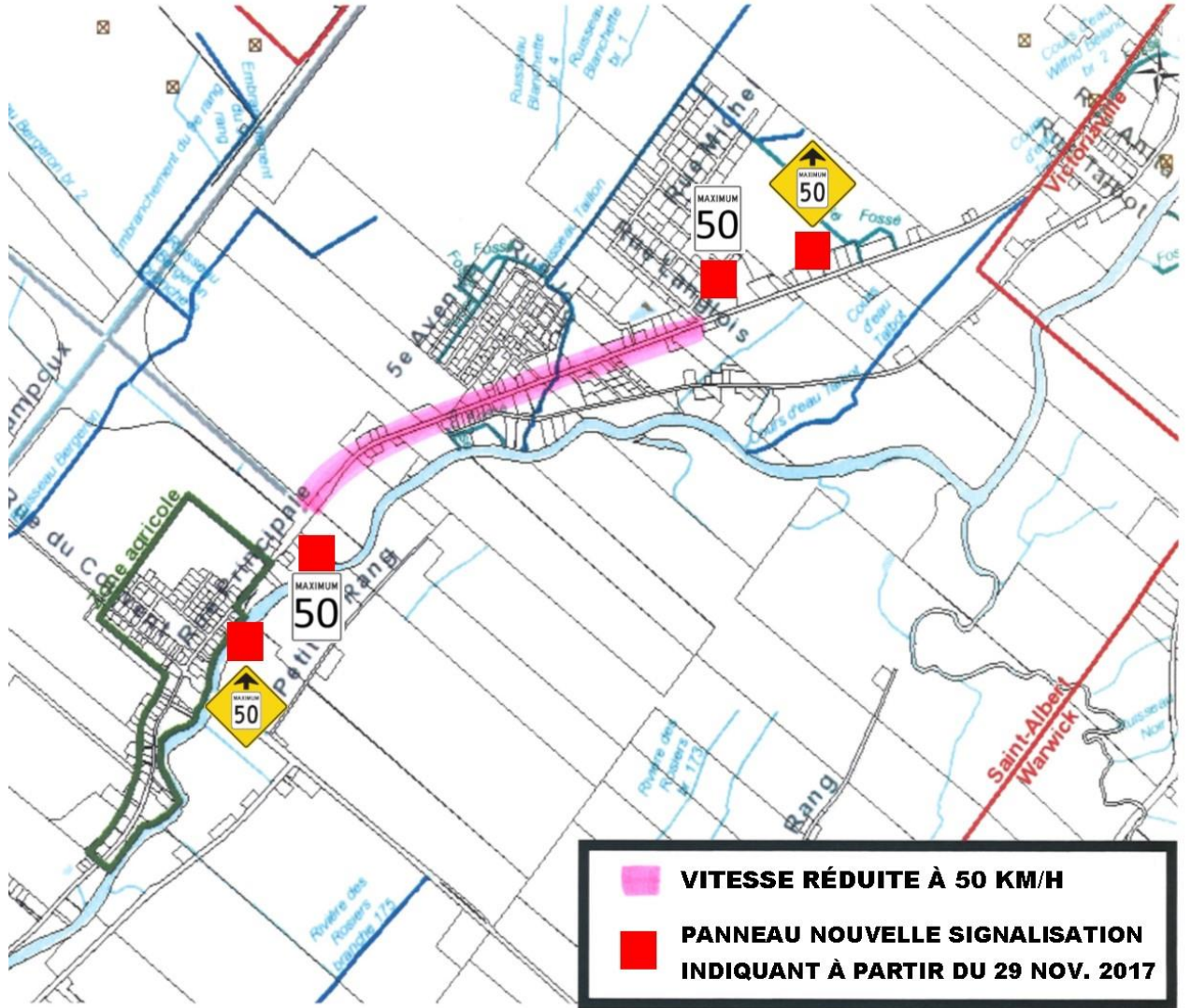
CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, Christine Bibeau, soussignée, résidente de Saint-Norbert d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 et 16 heures de l'après-midi, le 29^e jour du mois d'août 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour du mois d'août 2017.

Signé _____

ANNEXE A



2017-139

Règlement numéro 2017-07-1 modifiant le règlement 2017-07 décrétant une dépense de 610 000\$ et un emprunt de 610 000 \$ pour des travaux d'implantation de conduites d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de rue, et de voirie dans le nouveau développement résidentiel sur le lot 5 181 231

Règlement numéro 2017-07-1 modifiant le règlement 2017-07 décrétant une dépense de 610 000\$ et un emprunt de 610 000 \$ pour des travaux d'implantation de conduites d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de rue, et de voirie dans le nouveau développement résidentiel sur le lot 5 181 231

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a adopté le 6 février 2017 le règlement 2017-07 décrétant une dépense de 610 000.00\$ et un emprunt de 610 000.00\$ pour des travaux d'implantation de conduites d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de rue, et de voirie dans le nouveau développement résidentiel sur le lot 5 181 231 ;

Attendu qu'il y a lieu de modifier les articles 1 et 4 du règlement 2017-07 ;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement 2017-07-1 a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du 21 août 2017 par Madame Diane Kirouac, conseillère ;

Par conséquent, il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère, et **résolu** à l'unanimité, que le présent règlement portant le numéro 2017-07-1 soit adopté et qu'il soit statué ce qui suit à savoir :

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

L'article 1 du règlement 2017-07 est remplacé par le suivant :

Article 1

Le conseil est autorisé à la réalisation de travaux de conduites d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de rue et de voirie ainsi que l'acquisition des rues tel que démontré selon les plans et devis préparés par Jocelyn Michaud, ingénieur, portant le numéro de dossier: RBDR-00236352, en date du 13 décembre 2016, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Jocelyn Michaud, ingénieur, en date du 23 mai 2017, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

L'article 4 du règlement 2017-07 est remplacé par le suivant :

Article 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 18% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 82% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé en bordures des rues où sont effectués les travaux, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Albert, ce 28 août 2017.

Alain St-Pierre
Maire

Christine Bibeau,
Directrice générale /
Secrétaire-trésorière par intérim

AVIS DE MOTION : 21 août 2017
ADOPTION : 28 août 2017
ENTRÉE EN VIGUEUR : À VENIR

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, Christine Bibeau, soussignée, résidente de Saint-Norbert d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 et 16 heures de l'après-midi, le 29^e jour du mois d'août 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour du mois d'août 2017.

Signé _____

2017-140

**Résolution pour la nomination de Madame Christine Bibeau –
Présidente d'élection 2017**

Attendu que des élections sont prévues le 5 novembre prochain ;

Attendu qu'un président ou une présidente d'élection doit être nommé ;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert désigne Madame Christine Bibeau à titre de présidente d'élections 2017

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-141

**Demande de soutien dans le cadre de la mise à jour de la
politique des aînés - MADA**

Attendu l'importance que la municipalité de Saint-Albert accorde à la qualité du milieu de vie offerte aux aînés afin de favoriser leur épanouissement ;

Attendu l'importance des enjeux liés au vieillissement de la population ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert situe les aînés au cœur de ses interventions municipales ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation des aînés ;

Attendu la volonté des élus municipaux à mettre à jour sa politique MADA et à adopter éventuellement un plan d'action qui soutiendra la solidarité entre les générations ;

Attendu l'appel de projets en cours pour soutenir ce projet, soit le programme de soutien à la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) ;

Attendu le dépôt de la demande collective de la MRC d'Arthabaska où elle agirait comme coordonnatrice du projet et qui inclurait la Municipalité Saint-Albert ;

Il est **proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert participe à la demande collective de la MRC auprès du Secrétariat aux aînés du Ministère de la Famille pour la création d'une politique cadre et la mise à jour de sa propre politique des aînés (MADA).

Que la directrice générale en poste, soit autorisée à signer tout formulaire ou protocole en lien avec le renouvellement de notre politique MADA.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-142 Nomination d'un élu Responsable des Questions Aînées (RQA)

Attendu l'impact de toutes décisions et de tous les projets de la Municipalité Saint-Albert sur la qualité de vie des aînés ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité Saint-Albert désigne Madame Mélanie Vogt à titre d'élu « Responsable des Questions Aînées (RQA) ».

Que ce responsable ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions touchant aux aînés.

Que ce responsable ait la responsabilité de la mise à jour de la politique MADA.

Que le responsable assure, au nom de la Municipalité de Saint-Albert, le bon cheminement du développement ou du suivi de ladite politique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-143 Demande de commandite – Fondation de Cœur en Cœur

Attendu que la Municipalité de St-Albert a reçu une demande de Madame Maryka Bourgeault pour une commandite de la Salle du Pavillon Général Maurice Baril ;

Attendu que Madame Bourgeault loue la salle du Pavillon pour un bingo bénéfique afin de ramasser des fonds pour la Fondation de Cœur en Cœur ;

Attendu que Madame habite la Municipalité de Saint-Albert ;

Attendu que la demande de commandite de la salle a été faite par écrit et présentée au conseil ;

Il est **proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la salle du pavillon Général Maurice Baril soit prêtée gratuitement pour ce bingo bénéfique ;

Qu'aucune autre commandite ne sera fournie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-144 Rechargement en gravier

Attendu que certains rangs de la municipalité ont besoin de rechargement en gravier ;

Attendu qu'il reste un montant dans la banque d'heures déjà payées au service d'ingénierie de la ville de Victoriaville ;

Attendu que des soumissions devront être demandées ;

Attendu que le service d'ingénierie de Victoriaville peut assister la municipalité dans la démarche de demande de soumission ;

Attendu que cette assistance ne dépassera pas le montant de 2458.00\$ déjà payé ;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert autorise le service d'ingénierie de Victoriaville à préparer le cahier de charges et les documents d'appel d'offre.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-145 Demande de L'Olivier Del Mondo – balade gourmande 2017

Attendu que la municipalité a reçu une demande de l'entreprise L'Olivier Del Mondo ;

Attendu que celle-ci demande à la municipalité, la possibilité d'installer deux chapiteaux de 15' X 15' ainsi que deux toilettes chimiques du 29 septembre au 10 octobre, pour la Ballades Gourmande ;

Attendu que la demande consiste également l'approbation pour l'entreprise de cuisiner des hot-dogs, à l'extérieur, sur un barbecue au propane, pour les visiteurs ;

Attendu que l'entreprise L'Olivier Del Mondo s'engage à laisser l'accès libre en tout temps pour les clients voulant utiliser le guichet automatique ;

Attendu que l'entreprise s'engage également à mettre en place un comité afin de veiller, de façon sécuritaire, à la bonne démarche de la circulation ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la municipalité accepte la demande de l'entreprise L'Olivier Del Mondo.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2017-146 Levée de la séance ordinaire du 28 août 2017

Il est **proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la séance ordinaire du 28 août 2017 soit levée à 19h28.

Alain St-Pierre, maire

Christine Bibeau,
Directrice-générale /
Secrétaire-trésorière par intérim